

## Seance du six juillet mil neuf cent cinquante neuf

S'an mil neuf cent cinquante-neuf, le six juillet à vingt-et une heures, le conseil municipal de la commune de Menney, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance extraordinaire sous la présidence de son maire.

Étaient présents: M. Judith Maire; Denoux adjoint, Gérost, Barlier, Chariéas, Violette, Legrand, Cunaut, Truffaut, Tarcin, Bourrier, Louillon, Nice, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.

absents excusés M. Ceillere

absents M. Gilles et Robert

Secrétaire: A. Nice

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. Denoux et Tarcin demandent que toutes garanties soient données aux familles dont les tombes devront être déplacées au moment de la construction de la route d'accès au nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal prend la délibération approuvant le classement des chemins proposés par l'ingénieur des Ponts et Chaussées et sur l'avis de ce dernier porté de 3 à h. les journées de prestations en 1960 pour l'entretien des voies vicinales.

Le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur Verney de la Conservation départementale des bâtiments historiques, relative à la couverture du clocher, demandant que soient enlevées les grilles de la façade Nord de l'église <sup>ancienne</sup> et que le dépôt de charbon destiné au chauffage de ladite église. Après diverses observations il est décidé de faire droit à cette demande et d'aménager à côté de la chufferie une sorte pour recevoir le charbon déplacé de son lieu habituel. La commission des travaux

- étudiera ce problème

Sur une remarque de Monsieur Chariéas une explication sera faite à la Société Lyonnaise des eaux d'avoir à niveler la tranchée qu'elle a faite, suite de

Sous-Prefecture de Corbeil

Vu Corbeil le 17 juillet 1959

de Sous Prefet

Signe Flisble.

Kelly, face à la propriété Hamer, cette tranchée risquant d'occasionner de sérieux accidents.

Ensuite, le Conseil Municipal autorise son Maire à voter pour les candidats désignés par l'Association des Maires de France au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales.

Après examen du coût approximatif de la réfection des trottoirs de la rue du Général Leclerc et de la place de la Croix Bousée (devis donné par Monsieur Jacquette ingénieur vicinal), s'élevant de 5.700.000<sup>f</sup>) le Conseil Municipal décide de procéder cette année à la réfection des trottoirs suivants:

1<sup>o</sup> de la rue du Four à chaux à la Porte de Paris, côté gauche en descendant vers la gare.

2<sup>o</sup> de la Porte de Paris au Relais Fleuri.

3<sup>o</sup> de la Porte de Paris à la rue Canoville, côté droit en descendant vers la gare.

Ces travaux se montent à 2.375.000<sup>f</sup> environ, les crédits ouverts sur les derniers budgets s'élevant à 1.500.000<sup>f</sup>, la différence pourrait être couverte par l'indemnité que doit verser le gaz de France pour déterioration de trottoirs à la suite de ses travaux de remplacement de canalisations (contact sera pris avec Gaz de France à cet effet).

Concernant la place de la Croix Bousée Monsieur Loryillon suggère de la recharger avec du grès de tuf provenant des carrières Farachini à la Testé Alais, avec une émulsion légère; la dépense serait moins lourde que celle envisagée par l'Ingénieur.

Le Président informe l'Assemblée que le nouveau chef de la Compagnie des Sapeurs Pompiers habitant à l'extrême de la localité, il pourrait être envisagé de lui faire installer le téléphone. Le Conseil Municipal estimant que l'adjudant Dhout étant employé à l'I. B. M. et pratiquement absent de la localité tout le jour, cette installation ne répondra pas à un urgent besoin. Il est donc décidé de ne pas donner suite à cette installation. En cas de sinistre le chef de Corps sera appelé téléphoniquement à son lieu de travail: Standard I. B. M. Téléphone 11.50 à Corbiel, poste 756 où est affecté Monsieur Dhout.

Le Maire lit une lettre de Monsieur Sadoux

priant le Conseil Municipal de recevoir sur sa décision du 14 mai de ne pas accorder la garantie communale à l'emprunt de 2.250.000 francs que doit contracter la Société des Constructeurs du Bouchet et signalant que la santé déficiente de son fils ainé lui commande l'impérieux devoir de se fixer à la campagne. Après examen, le Conseil Municipal, regrettant de ne pouvoir donner satisfaction à Monsieur Cadoux, maintient son refus précédent, motivé par des considérations sincèrement étudiées.

Le Maire lit une lettre de Monsieur Deschamps demandant l'acquisition ou la location du terrain attenant au cimetière sur lequel Jean Delonville a édifié une légère construction en bois. Avec l'engagement de Monsieur Deschamps de ne pas porter atteinte aux conditions de logement des époux Delonville, le Conseil Municipal autorise la location de ce terrain au prix annuel de 1000<sup>f</sup> avec la réserve de son sérieux entretien.

Le Maire entretient le Conseil Municipal de la Fête du 16 juillet et des prévisions de la fête de la gare le 23 août. Étant donné le résultat de l'exploitation du bal de la Sainte-Trinité, qui malgré des circonstances assez favorables, a couvert péniblement les frais, il est décidé de ne pas louer de tente et de ne pas organiser de bals pour cette fête de la gare. Le Comité des Fêtes prendra toutes dispositions à cet effet. Messieurs Truffaut et Violette signalent que les rues sont insuffisamment nettoyées et que certains propriétaires ne se conforment pas à l'ordonnance de nettoyage devant leurs maisons ou jardins. Le Maire demandera aux cantonniers de lui donner la liste des délinquants et contrainte leur sera faite de se mettre en règle avec les obligations édictées.

Messieurs Truffaut signalent le déplorable état de la cour du groupe scolaire de garçons. Pour y remédier il est suggéré d'y étendre une émulsion et ensuite un léger sable.

La séance est mise à 23 heures 45

*Dumont*  
*Denis*  
*Bouvier*  
*Defrance*  
*J. B. J. Proust*  
*Flam*

Vu Conseil Général le  
16 juillet 1959 Le Secrétaire  
Signé Flambé

## Séance du 26 septembre 1959.

Le vingt-six septembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. Judith Marie, Gerost, Baulieu, Tessier, Gilles, Violette, Legrand, Pumant, Bruffaut, Bourrier, Soizillon, Nice.

Absents excusés : M. Denoux, Robert

Absents : M. Chauvin - Farant, Rabier

Secrétaire : M. Soizillon

Le Président ouvre la séance et après diverses observations sur l'entretien des rues et le nettoyage des trottoirs, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il donne lecture d'une lettre de la Préfecture relative au lotissement du chemin Herbeux. Le Conseil Municipal après étude, délibère et décide l'acquisition des terrains Touchy et Broquet, nécessaires à la formation des parcelles de ce lotissement.

Il lit une lettre de Monsieur le Maire d'Ornoy signalant la dégradation du Chemin de Courmenin (de la route 191 au passage à niveau d'Ornoy) ce chemin formant la limite des deux communes et de ce fait étant en co-propriété, et demandant la participation de la Commune de Mennecy dans les frais de réfection s'élevant à 500.00 francs environ. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se refuse à voter la participation demandée, estimant que cette voie n'est empruntée qu'occasionnellement par les habitants de notre commune.

Il informe l'Assemblée que dans le but d'assurer un écoulement normal des eaux pluviales de la rue Emile Bigot, une étude a été faite par Monsieur l'Ingénieur Vicinal qui préconise le raccordement à l'égout d'Ornoy, passant devant la nouvelle école. Les frais de canalisation se chiffrent à cent mille francs. Le Conseil Municipal, après discussion vote la dépense (sauf Monsieur Bruffaut)

F. L.

et prie son Maire de voir si la taxe de déversement  
à l'égout peut être appliquée à Madame Lemonot  
qui profitera de cette amélioration.

Sur la demande de plusieurs Conseillers qui déplorent  
la stagnation des eaux dans certaines rues par suite  
du mauvais état des caniveaux, la Commission des  
Cheminis sera réunie et visitera les endroits incriminés.  
Le Président lit une lettre de Monsieur Cazenave qui  
demande un relèvement de son salaire. Après examen  
de la question le Conseil Municipal décide de lui  
accorder une augmentation de 3.000<sup>f</sup> par mois  
portant son fixe à 23.000<sup>f</sup> mensuellement.

*Il est approuvé  
Carbis. Estoum le 30.10.59  
Le Secr. Trifet : Eugnac*

Le Maire entretient ensuite l'Assemblée d'un projet  
de constitution d'un syndicat intercommunal  
pour la construction d'immobiliers H.A.M à 2 ou 3  
niveaux, sous l'égide du député Monsieur Boscher,  
avec l'autorisation de Monsieur le Ministre Léandre.  
Les besoins de notre commune pourraient se  
chiffrer à cent logements - (cinquante pour la  
panetterie Viollet et Guéret, et cinquante pour  
le logement ou le relogement d'administrés) le  
projet semble séduisant et le Conseil Municipal  
sera appelé à l'étudier de façon approfondie.  
Lorsque tous les renseignements seront réunis,  
La séance est ensuite levée à vingt heures quinze

*Approuvé  
le 23 Nov.  
Le Secr. Pr.*

*J. Journe A. Gerost Baulieu J. Longy G. Chatte  
J. Bouteille J. L. L. M. Leguee*

---

Séance du Conseil Municipal du  
vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante  
neuf.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante-neuf  
à vingt-huit heures, le Conseil Municipal, ré-  
gulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance extraordinaire dans la Salle de son  
Maire.

S'avaient présents: M. Judith Maire, Secrétaire  
adjoint, Gerost, Baulieu, Vissac, Chaiéras